

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 29 janvier 2024 à 18 H. 30

Convoquée le 14 janvier 2024

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 10

Membres présents

M. WEINBERG J., Adjoint

Mme JACOBY AM., Adjointe

Mme BASSO M.

Mme SCHONG E.

Mme LE BRETON A.

Mme TEXIER I.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

Absents excusés :

M. AQUILINA D. qui donne procuration à M. WAGNER Ph.

Mme LEGENDRE M. qui donne procuration à Mme JACOBY AM.

M. SCHMESSER D. qui donne procuration à M. WEINBERG J.

M. DROUILLEAUX Ph. qui donne procuration à Mme BASSO M.

Secrétaire de Séance : M. WEINBERG J. a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte rendu du 14 Décembre 2023
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Avis sur le Plan Local de l'Habitat présenté par la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Bail de chasse 2024 à 2033 : confirmation du tarif de location
- Informations

M. WAGNER, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

M. WAGNER fait savoir qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

AVENANT AU CONTRAT DE FORETAGE STE GRANULATS VICAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Ajoute ce point de l'ordre du jour

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire rappelle qu'une consultation des habitants a été réalisée du 15 au 26 janvier 2024.

Il précise également que, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional ; local...)

Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR ont été mis à disposition du public avec la possibilité d'inscrire dans un registre les éventuelles observations.

Le bilan de la concertation, annexé à la présente décision est synthétisé ci-après :

Nombre de participant : 1

Nombre d'observation : Eventuellement rajouter le toit de l'Eglise.

Les ZAENR proposées après la concertation, figurant sur la carte en annexe, sont les suivantes :

Pour l'éolien : aucune zone

Pour l'hydroélectricité : aucune zone

Pour la géothermie : aucune zone

Pour le solaire thermique : aucune zone

Pour la solaire photovoltaïque au sol :***ZONE 1 : Ombrière sur le parking des employés du LECLERC***

B0396	SUR LE BREUIL DU CHAPITRE	1566 m ²
B0400	LE PETIT BREUIL	7456 m ²
B1131	SUR LE BREUIL DU CHAPITRE	3249 m ²
B1132	SUR LE BREUIL DU CHAPITRE	3250 m ²

ZONE 2 : Ombrière sur le parking des clients du LECLERC

B2055	BREUIL HORDAL	5000 m ²
B2056	BREUIL HORDAL	5397 m ²
B2057	DADURU	10229 m ²
B2456	BREUIL HORDAL	16619 m ²
B2738	BREUIL HORDAL	46603 m ²

ZONE 3 : Ombrière sur le parking du LEROY MERLIN

A1985	C.A. HAUCONCOURT TALANGE	13440 m ²
-------	--------------------------	----------------------

ZONE 4 : Centrale de panneaux photovoltaïques au sol lieudit Chadert

B0204	HAUT BOIS	6651 m ²
B0205	HAUT BOIS	24932 m ²
B0206	CUGNOT	9809 m ²
B0207	PRE DU JEUNE BOIS	5560 m ²
B0210	PRE DU JEUNE BOIS	4364 m ²
B0212	PRE DU JEUNE BOIS	1673 m ²
B0214	PRE DU JEUNE BOIS	1235 m ²
B0215	PRE DU JEUNE BOIS	1235 m ²
B0216	PRE DU JEUNE BOIS	1478 m ²
B0217	PRE DU JEUNE BOIS	1064 m ²
B0218	DERRIERE LE HAUT BOIS	1956 m ²
B0219	DERRIERE LE HAUT BOIS	652 m ²
B0220	DERRIERE LE HAUT BOIS	9003 m ²
B0221	DERRIERE LE HAUT BOIS	8787 m ²
B0222	DERRIERE LE HAUT BOIS	4923 m ²
B0223	ENTRE DEUX BOIS	1191 m ²

B0224	ENTRE DEUX BOIS	1191 m ²
B0225	ENTRE DEUX BOIS	1191 m ²
B0227	ENTRE DEUX BOIS	8464 m ²
B0229	ENTRE DEUX BOIS	1291 m ²
B0230	ENTRE DEUX BOIS	3335 m ²
B0233	ENTRE DEUX BOIS	2214 m ²
B0234	ENTRE DEUX BOIS	1650 m ²
B0235	ENTRE DEUX BOIS	1052 m ²
B0236	ENTRE DEUX BOIS	1120 m ²
B0247	JEUNE BOIS	1433 m ²
B0295	JEUNE BOIS	253 m ²
B0296	JEUNE BOIS	762 m ²
B0318	JEUNE BOIS	2378 m ²
B0319	LES LACHENNES	438 m ²
B0320	LES LACHENNES	3630 m ²
B0437	CHADERT	9087 m ²
B0439	CHADERT	1667 m ²
B0440	CHADERT	1613 m ²
B0441	CHADERT	895 m ²
B0443	CHADERT	1686 m ²
B0444	CHADERT	2536 m ²
B0446	CHADERT	4560 m ²
B0447	CHADERT	452 m ²
B0448	CHADERT	774 m ²
B0449	CHADERT	824 m ²
B0450	CHADERT	805 m ²
B0452	CHADERT	1427 m ²
B0453	CHADERT	2883 m ²
B0455	CHADERT	1103 m ²
B0456	CHADERT	757 m ²
B0457	CHADERT	830 m ²
B0459	CHADERT	2503 m ²
B0460	CHADERT	1793 m ²
B0461	CHADERT	4496 m ²
B0462	CHADERT	1777 m ²
B0463	CHADERT	1156 m ²
B0464	CHADERT	4674 m ²
B0465	CHADERT	2372 m ²
B0466	CHADERT	1434 m ²
B0467	CHADERT	9916 m ²

B0468	CHADERT	2588 m ²
B0469	CHADERT	3244 m ²
B0471	CHADERT	1345 m ²
B0472	CHADERT	2014 m ²
B0473	CHADERT	1513 m ²
B0474	CHADERT	3357 m ²
B0475	CHADERT	2643 m ²
B0476	CHADERT	6577 m ²
B0479	GRAND BREUIL	21249 m ²
B0480	HAUT BOIS	26951 m ²
B0482	SUR LE BREUIL	4404 m ²
B0484	SUR LE BREUIL	874 m ²
B0485	SUR LE BREUIL	756 m ²
B0601	BAS DU BREUIL	1147 m ²
B0602	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	7792 m ²
B0604	BAS DU BREUIL	3367 m ²
B0606	BAS DU BREUIL	690 m ²
B0607	BAS DU BREUIL	690 m ²
B0608	BAS DU BREUIL	1133 m ²
B0609	BAS DU BREUIL	2266 m ²
B1094	SEC PRE	885 m ²
B1095	SEC PRE	884 m ²
B1309	PRE DU JEUNE BOIS	1273 m ²
B1341	SUR LA PETITE FIN	7546 m ²
B1372	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	235 m ²
B1373	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	681 m ²
B1374	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	3761 m ²
B1375	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	2602 m ²
B1381	GRAND BREUIL	21250 m ²
B1382	GRAND BREUIL	21250 m ²
B1384	CHADERT	4000 m ²
B1387	CUGNOT	4249 m ²
B1397	BOIS DES CHENOUX	9636 m ²
B1465	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	4172 m ²
B1626	PRE DU JEUNE BOIS	1478 m ²
B1627	PRE DU JEUNE BOIS	1064 m ²
B1628	DERRIERE LE HAUT BOIS	1304 m ²
B1632	SEC PRE	1769 m ²
B1633	SEC PRE	1769 m ²
B1642	CHADERT	1614 m ²

B1644	CHADERT	1512 m ²
B1645	CHADERT	2643 m ²
B1646	SUR LE BREUIL	800 m ²
B1967	CHADERT	378 m ²
B2176	RAU	29524 m ²
B2178	SEC PRE	13 m ²
B2180	SEC PRE	72 m ²
B2182	SEC PRE	613 m ²
B2184	SEC PRE	221 m ²
B2188	BOIS DES CHENOUX	8511 m ²
B2190	BOIS DES CHENOUX	2006 m ²
B2192	BOIS DES CHENOUX	3505 m ²
B2194	A COTE DU BOIS DES CHENOUX	2972 m ²
B2196	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	757 m ²
B2198	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	1025 m ²
B2200	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	605 m ²
B2202	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	460 m ²
B2204	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	474 m ²
B2206	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	849 m ²
B2208	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	385 m ²
B2210	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	340 m ²
B2212	DERRIERE LE BOIS DES CHENOUX	1159 m ²
B2214	JEUNE BOIS	739 m ²
B2216	JEUNE BOIS	2326 m ²
B2218	JEUNE BOIS	61 m ²
B2220	JEUNE BOIS	60 m ²
B2222	JEUNE BOIS	83 m ²
B2224	JEUNE BOIS	212 m ²
B2226	JEUNE BOIS	17101 m ²
B2228	JEUNE BOIS	1890 m ²
B2230	JEUNE BOIS	3063 m ²
B2232	JEUNE BOIS	3029 m ²
B2234	JEUNE BOIS	6481 m ²
B2236	JEUNE BOIS	2180 m ²
B2405	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	61 m ²
B2406	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	691 m ²
B2407	CANAL MINES DE FER DE MOSELLE	1332 m ²
B2481	HAUT BOIS	660 m ²
B2482	PETITE FIN	747 m ²
B2483	CHEMIN RURAL	4269 m ²

B2590	SUR LE BREUIL	1348 m ²
B2592	SUR LE BREUIL	421 m ²
B2619	DADURU	17346 m ²
B2620	DADURU	7216 m ²

ZONE 5 : Centrale de panneaux photovoltaïques au sol

B1161	DERRIERE LE MOULIN	4593 m ²
B1162	DERRIERE LE MOULIN	4517 m ²
B1164	SUR LE CHEMIN DE METZ	4708 m ²
B1165	SUR LE CHEMIN DE METZ	10930 m ²
B1166	SUR LE CHEMIN DE METZ	1786 m ²
B1167	SUR LE CHEMIN DE METZ	1787 m ²
B1168	SUR LE CHEMIN DE METZ	1127 m ²
B1169	SUR LE CHEMIN DE METZ	1128 m ²
B1170	SUR LE CHEMIN DE METZ	1902 m ²
B1172	SUR LE CHEMIN DE METZ	4588 m ²
B1173	SUR LE CHEMIN DE METZ	1386 m ²
B1174	SUR LE CHEMIN DE METZ	6849 m ²
B1175	SUR LE CHEMIN DE METZ	637 m ²
B1276	HOUCHETERRE	20253 m ²
B1277	HOUCHETERRE	2235 m ²
B1278	HOUCHETERRE	5365 m ²
B1279	HOUCHETERRE	1575 m ²
B1280	HOUCHETERRE	3696 m ²
B1281	HOUCHETERRE	1990 m ²
B1282	HOUCHETERRE	4692 m ²
B1283	HOUCHETERRE	3778 m ²
B1284	HOUCHETERRE	3776 m ²
B1285	HOUCHETERRE	3900 m ²
B1286	HOUCHETERRE	1961 m ²
B1287	HOUCHETERRE	2351 m ²
B1288	HOUCHETERRE	1993 m ²
B1289	HOUCHETERRE	2513 m ²
B1324	DERRIERE LE MOULIN	3068 m ²
B1325	DERRIERE LE MOULIN	3067 m ²
B1326	DERRIERE LE MOULIN	3067 m ²
B1327	DERRIERE LE MOULIN	1501 m ²
B1343	HOUCHETERRE	1960 m ²
B1380	HOUCHETERRE	2351 m ²

B2010	SUR LE CHEMIN DE METZ	1128 m ²
B2011	SUR LE CHEMIN DE METZ	1129 m ²
B2063	SUR LE CHEMIN DE METZ	636 m ²
B2064	SUR LE CHEMIN DE METZ	641 m ²
B2498	DERRIERE LE MOULIN	16039 m ²
B2499	DERRIERE LE MOULIN	9064 m ²
B2500	HOUCHETERRE	3763 m ²
B2502	HOUCHETERRE	2177 m ²
B2503	HOUCHETERRE	1592 m ²
B2504	HOUCHETERRE	6024 m ²
B2505	HOUCHETERRE	3447 m ²
B2506	HOUCHETERRE	4098 m ²

ZONE 6 : Centrale de panneaux photovoltaïques au sol

B1606	POLE IND DU MALAMBAS	36932 m ²
B2249	POLE IND DU MALAMBAS	8712 m ²

ZONE 7 : Centrale de panneaux photovoltaïques au sol

B0974	AU DELA DU RUISSEAU	2038 m ²
B0976	AU DELA DU RUISSEAU	1880 m ²
B0977	AU DELA DU RUISSEAU	1797 m ²
B0979	AU DELA DU RUISSEAU	6310 m ²
B0980	AU DELA DU RUISSEAU	2628 m ²
B0983	AU DELA DU RUISSEAU	832 m ²
B0984	AU DELA DU RUISSEAU	1834 m ²
B0986	AU DELA DU RUISSEAU	1765 m ²
B0987	AU DELA DU RUISSEAU	680 m ²
B0988	AU DELA DU RUISSEAU	1525 m ²
B0989	AU DELA DU RUISSEAU	460 m ²
B0990	AU DELA DU RUISSEAU	896 m ²
B0992	AU DELA DU RUISSEAU	1400 m ²
B1153	AU DELA DU RUISSEAU	943 m ²
B1154	AU DELA DU RUISSEAU	907 m ²
B1389	AU DELA DU RUISSEAU	2018 m ²
B2023	AU DELA DU RUISSEAU	1270 m ²
B2025	AU DELA DU RUISSEAU	802 m ²
B2027	AU DELA DU RUISSEAU	1974 m ²
B2384	AU DELA DU RUISSEAU	26027 m ²

Pour la Méthanisation :***ZONE 8 : Méthanisation des déchets de la station d'épuration***

B2292	POLE DU MALAMBAS	2804 m ²
-------	------------------	---------------------

Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment***ZONE 9 : Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie, de la salle du Conseil et de l'espace municipal (côté sud)***

A0493	14 GRAND RUE	520 m ²
A2554	14 GRAND RUE	776 m ²

ZONE 10 : Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école du Parc

A2373	1C RUE DES PRES	4138 m ²
-------	-----------------	---------------------

ZONE 11 : Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes

B0649	27 RUE D'AMELANGE	22405 m ²
-------	-------------------	----------------------

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation terrestres de production d'énergies renouvelables indiquées ci-dessus et sur la carte annexée à la présente décision.
- Charge M. le Maire de transmettre au référent préfectoral et à l'EPCI les zones identifiées.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

M. WEINBERG informe l'assemblée que le nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) établi par la Communauté de Communes Rives de Moselle permettra de définir la politique du logement et du cadre de vie au cours des 6 prochaines années (2024 - 2029)

Il est fondé sur cinq grandes orientations, à savoir :

- 1 Accompagner le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière
- 2 Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels
- 3 Poursuivre la requalification du parc de logements existants
- 4 Répondre aux besoins des publics spécifiques
- 5 Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat.

Lors de sa séance du 30 novembre dernier, la Communauté de Communes Rives de Moselle a validé le premier arrêt du PLH 2024-2029.

Il précise que chaque commune membre doit émettre un avis sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. WEINBERG rappelle à l'Assemblée, que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, il informe le Conseil Municipal que ce dernier peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

	CREDITS INSCRITS 2023	25 %
CHAPITRE 21	250 099.00	62 524.75
CHAPITRE 23	837 205.00	209 301.25

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget 2024.

BAIL DE CHASSE 2024 A 2033 : CONFIRMATION DU TARIF DE LOCATION

M. le Maire fait savoir qu'il a convoqué la Commission 4 C le 19 janvier dernier afin de valider le tarif de location de la chasse communale, bail de 2024 à 2033.

Puis, il informe que seuls MM JACQUES et EEKEN ont assisté à cette réunion.

Après avoir examiné les tarifs des communes voisines et la spécificité du ban communal la commission propose de valider le montant annuel du loyer prévu dans la convention de gré à gré, soit 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de la Commission 4 C
- Dit que le loyer annuel de la chasse communale est fixé à 1000 €.

AVENANT AU CONTRAT DE FORETAGE STE GRANULATS VICAT

M. WAGNER fait savoir que la commune avait signé en 2018 un contrat de foretage avec les sablières Dier afin d'autoriser l'exploitation en carrière de 15 parcelles sises à Hauconcourt.

Depuis cette date la SAS GRANULATS VICAT est venue se substituer à la SARL SABLIERES DIER, en vertu d'un traité de fusion entre ces 2 sociétés.

Il a été constaté que la parcelle cadastrée section A n° 2368, d'une contenance de 04 ca, a été omise.

Aussi, il convient de régulariser par avenant cet oubli.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

INFORMATIONS

De Mme JACOBY AM :

Le tri à la source des biodéchets

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspi de 2020, le tri des biodéchets concerne tous les professionnels et les particuliers.

La commune a commandé auprès de la Communauté de Communes Rives de Moselle un bac pour les biodéchets.

Dès sa livraison, il sera installé près de la salle des fêtes. Quand le bac sera installé, des sacs en papier kraft, permettant d'emballer les biodéchets, seront à retirer au siège de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Une information sera faite à la population.

Le point d'apport volontaire pour biodéchets n'est pas enterré. Il est composé de deux bacs verts et d'un abri permettant de les envelopper et de les sécuriser.

Rappel : Composteur individuel

Tous les habitants qui habitent un logement individuel peuvent bénéficier gratuitement d'un composteur, pour cela, il convient de prendre contact avec les services de la Communauté de Communes Rives de Moselle,

Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024

Lors du conseil du 30 octobre dernier, il avait été demandé à titre dérogatoire le renouvellement pour une période de 3 ans de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires.

Compte-tenu de l'avis favorable du Conseil d'école et de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale dont dépend la commune, le Directeur Académique des services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle autorise l'organisation dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires et valide les horaires pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2024.

Fête de l'école

Après le sondage réalisé auprès des parents, la Fête de l'École aura lieu le samedi 29 juin prochain.

Lettres au Père Noël

Les élèves de l'école du Parc ont été remerciés par le Père Noël pour leurs jolies missives. Ce dernier a chargé la Municipalité d'offrir à chaque écolier, un mannele et une boisson.

Cartes de Vœux

Les cartes de vœux adressées par des entreprises, élus, etc. ont été présentées. Une habitante de la commune a présenté comme chaque année ses meilleurs vœux à l'assemblée.

De M. WEINBERG J :

Participation citoyenne

Suite à la réunion publique du 28 juin dernier relative à la participation citoyenne présentée par la Gendarmerie de Maizières-lès-Metz. Seule une personne a souhaité s'inscrire à ce dispositif.

Après contact pris auprès de l'Adjudant PERRIN, il conviendrait, pour une commune telle qu'Hauconcourt, que 3 personnes au minimum se soient proposées.

Par conséquent et compte tenu de la très faible motivation des administrés, il ne sera pas donné suite à cette initiative.

De M. WAGNER Ph :

Une Rose Un espoir

Cette année, les motards sillonneront les rues du village le Week end du 27 et 28 avril dans le cadre de la manifestation « Une Rose Un Espoir » afin de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer.

Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate « hiver - printemps 2024 » est revenu au niveau « sécurité renforcée risque attentat » sur l'ensemble du territoire national.

Sens Interdit :

Il a été de nouveau constaté que de nombreux livreurs, particuliers et autres continuent de prendre la rue du Parc en sens interdit.

Remerciements

Les remerciements des Sapeurs-Pompiers d'Hagondange pour l'autorisation de vente des calendriers sur la Commune.

Séance levée à 19 H. 30

Le Secrétaire de Séance
J. WEINBERG



Le Maire
Ph WAGNER

